Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : 1984

Concernant :

Saco DIRAMODE
I rue John Hadley
59654 VILLENEUVE D ASCQ

Dépôt effectué par :

Saco DIRAMODE
I rue John Hadley
59654 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro RCS : Lille B 30I 57I 93I <99763/2007B03I46>

Pièces déposées le 04/02/2011	Numéro : 3101132
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19/11/2010 - Changement d'Administrateur	

Tarif fixé par décret 2007-812du 10/05/07 - 6 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

04 FEV. 2011

99763
1132

DIRAMODE
Société anonyme au capital de 752.365,50 €
Siège social : 1, rue John Hadley, 59654 Villeneuve D'Ascq
R.C.S. Lille B 301.571.931

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2010

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

I – DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jehan PEAN DE PONFILLY, que ce demier a exprimée, de son mandat d'administrateur. Il le remercie pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Le Président indique au Conseil que le nombre des Administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de Commerce et à l'article 15 des statuts, de procéder à une nomination provisoire.

Il propose donc que Madame Anne-Sophie FAUVET, née le 4 août 1972 à Croix, de nationalité française, demeurant 2, Allée du Parc à Villeneuve d'Ascq (59650), soit cooptée par le Conseil.

Le Conseil, à l'unanimité, coopte en qualité de nouvel Administrateur, Madame Anne-Sophie FAUVET pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jehan PEAN DE PONFILLY, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2013 et qui statuera sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2012.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Madame Anne-Sophie FAUVET fait savoir qu'elle accepte le mandat d'administrateur, ayant précisé qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au procès-verbal

Monsieur Eric VANDENDRIESSCHE

